

une partie de ces fonds resterait au Canada, ce qui pourrait favoriser l'économie dans sa circonscription et dans la mienne. Le ministre pourrait-il nous dire où en est ce projet?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous tenons régulièrement des réunions et, je le répète, un document destiné à mes collègues du gouvernement est en préparation.

ŒUFS—LE DÉSACCORD ENTRE LES PROVINCES AU SUJET DE
LA COMMERCIALISATION—L'OPPORTUNITÉ D'UNE NOUVELLE
RÉUNION DES MINISTRES PROVINCIAUX

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au ministre de l'Agriculture. Elle fait suite à la réunion des ministres provinciaux de l'agriculture qui s'est tenue le 25 novembre et elle porte sur l'Office canadien de commercialisation des œufs ainsi que sur les recommandations qui ont été présentées. Il est à noter que les recommandations qui ont été adoptées l'ont été sur division. Le ministre de l'Agriculture pourrait-il dire à la Chambre quelles sont les provinces qui ont donné leur accord sur les recommandations présentées et quelles sont celles qui ne l'ont pas donné?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Ce fut un vote à mains levées qui n'a pas été enregistré, monsieur l'Orateur.

M. Mazankowski: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Dans la mesure où le succès de l'Office canadien de commercialisation des œufs dépend de l'entière collaboration des provinces et étant donné que le président de cet organisme entretient de sérieuses réserves à l'égard des recommandations qui ont été présentées, le ministre de l'Agriculture envisage-t-il maintenant de convoquer une autre réunion des ministres de l'Agriculture afin d'arriver à une meilleure compréhension et à une plus grande unanimité?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, les ministres ont exprimé à la réunion leur désir d'attendre que le comité parlementaire ait déposé son rapport. Si le comité recommande des changements importants qui obligent à modifier la loi, nous convoquerons les ministres provinciaux avant de saisir la Chambre des communes de ces modifications.

* * *

[Français]

L'IMMIGRATION

LES HAÏTIENS—LA POSITION DE CEUX QUI DEMEURENT AU CANADA ILLÉGALEMENT

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Pourrait-il faire part à la Chambre de ses constatations et conclusions à la suite de l'entretien qu'il a eu le 21 avec le Père Dejean, responsable de la communauté chrétienne des Haïtiens, et en particulier, le ministre pourrait-il faire

Questions orales

savoir s'il est disposé à donner des instructions précises au procureur spécial qui représente son ministère devant l'instance d'appel lors de l'étude des cas de déportation, afin que le ministère public laisse la décision totale au bureau d'appel, et s'abstienne de toute représentation?

• (1510)

[Traduction]

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, d'après la loi, c'est à la Commission d'appel de l'immigration de rendre ce jugement. Comme je l'ai déclaré en de nombreuses occasions, la Commission d'appel de l'immigration a tout pouvoir pour décider de la légitimité ou des autres conditions d'une ordonnance d'expulsion concernant toute personne qui serait soumise à de graves tribulations et pour laquelle on pourrait invoquer des motifs de commisération ou humanitaires. La Commission a, jusqu'ici, exercé ce pouvoir de décision, elle continuera à le faire dans ces cas particuliers. Nous nous bornons à soutenir devant la Commission la légitimité de l'expulsion, ou, dans le cas exceptionnel de prétentions vraiment futiles, à prendre à ce niveau une décision pour des motifs de commisération ou humanitaires. Cependant, c'est à la Commission qu'il incombe de décider et pas plus moi qu'aucun membre du gouvernement n'avons de pouvoir discriminatoire à ce sujet. C'est ce qui se passera.

[Français]

M. Wagner: Monsieur l'Orateur, je constate que l'honorable ministre a omis de répondre à la première partie de ma question supplémentaire. Peut-être qu'il jugera bon d'y répondre lorsqu'il apportera une réponse à la question supplémentaire que je pose à l'instant.

À la suite de la preuve que lui a soumise le Père Dejean, le ministre est-il maintenant satisfait? Comme l'ont démontré deux exemples récents au cours des dernières semaines, il est extrêmement périlleux pour ces Haïtiens déportés de retourner dans leur pays et, d'autre part, même si l'ordre de déportation n'est pas exécutoire ou exécuté, il s'ensuit que des centaines d'Haïtiens sont réduits à demeurer ici dans la clandestinité, avec toutes les conséquences humaines, économiques et sociales que cela entraîne.

[Traduction]

M. Andras: Monsieur l'Orateur, j'ai eu une discussion de deux ou trois heures avec le Père Dejean jeudi dernier. Cet entretien a été instructif et intéressant; je lui ai fait part, comme j'en ai fait part à la Chambre, de la profonde préoccupation que j'éprouve pour chaque personne qui se trouve dans cette situation, comme je le ferais pour toute personne dans la même situation, qu'elle vienne d'Haïti ou d'ailleurs. Franchement, le Père Dejean ne m'a pas présenté de preuve au sens où l'entend le député ou au sens des mots qu'il utilise. J'ai écouté sa déposition et j'en ai conclu que chaque cas exigeait une décision particulière. C'est à la Commission qu'il incombe de décider. Nous espérons qu'elle exercera son pouvoir et pourra différencier les cas qui impliquent pour les intéressés d'éventuelles représailles dans le pays d'où ils sont venus et les cas de migration économique, chose tout à fait possible avec les Haïtiens et d'autres personnes. Franchement, il n'y a eu aucune modification de notre position à ce sujet.